



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. restreinte
5 juillet 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-neuvième session

Genève, 17-28 septembre 2012

Point 15 b) de l'ordre du jour provisoire

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

Demande présentée par l'Office africain pour le développement et la coopération

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le secrétariat de la CNUCED a reçu de l'Office africain pour le développement et la coopération (OFADEC) une demande d'inscription par le Conseil du commerce et du développement sur la liste visée à l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.

Après avoir examiné les informations reçues, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil, l'OFADEC peut être classé dans la catégorie générale, conformément au paragraphe 12 a) de la décision 43 (VII) du Conseil.

Le Conseil voudra sans doute se prononcer sur cette demande à sa cinquante-neuvième session.

On trouvera en annexe des renseignements concernant l'OFADEC.

Annexe

Renseignements généraux concernant l'Office africain pour le développement et la coopération

Historique

1. L'OFADDEC est une organisation sénégalaise à but non lucratif créée en 1976 pour s'occuper de questions relatives au développement dans la région du Sahel. Ses domaines d'activité sont le développement rural intégré, la protection des réfugiés et l'assistance aux réfugiés et la promotion des droits de l'homme. À titre d'exemple, l'OFADDEC a aidé à soutenir les programmes agricoles de 21 groupes d'intérêt économique du secteur de la production de bananes dans l'est du pays.

Buts et objectifs

2. L'OFADDEC s'emploie à promouvoir le développement durable intégré, le commerce équitable et la protection des agriculteurs dans la région du Sahel. Ses principaux objectifs sont les suivants:

- a) Contribuer à la sécurité alimentaire et à la création de revenus par des projets ruraux intégrés;
- b) Promouvoir le développement durable;
- c) Aider à améliorer la situation des femmes par des activités créatrices de revenus;
- d) Protéger les réfugiés et leur venir en aide.

3. Ces activités concernent notamment des projets de développement rural intégré, la promotion de microcrédits pour les femmes, des programmes d'éducation, de santé et de développement durable et l'appui et la gestion de projets en faveur des réfugiés.

Composition

4. L'adhésion à l'OFADDEC est ouverte aux personnes et aux groupes qui s'engagent à respecter les statuts de l'organisation et acceptent d'acquitter les cotisations. Les personnes et les groupes qui satisfont à ces conditions peuvent adresser par écrit une demande d'adhésion au Président de l'organisation. La demande doit être ratifiée par l'Assemblée générale. La qualité de membre est perdue lorsqu'un membre se démet de ses fonctions, après en avoir informé le Président, ou lorsque l'expulsion est prononcée par le Conseil pour non-paiement des cotisations ou pour un motif grave.

Structure

5. Son siège est situé à Dakar, au Sénégal. L'OFADDEC est administré par l'Assemblée générale et le Conseil de l'OFADDEC.

6. Les réunions de l'Assemblée générale sont convoquées par le Président une fois par an pour décider du programme d'activité annuel. Une ou plusieurs réunions extraordinaires peuvent aussi être convoquées à la demande du Conseil ou de la majorité des membres de l'organisation. Les statuts ne peuvent être modifiés que par une décision de l'Assemblée générale. Les modifications sont adoptées par un vote majoritaire des deux tiers de ses membres.

7. Le Conseil comporte au minimum un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un trésorier adjoint. Les membres du Conseil sont élus pour un mandat d'un an renouvelable à l'échéance. Le Conseil est l'organe directeur chargé de prendre les décisions concernant le fonctionnement de l'OFADEC et d'assurer les fonctions de contrôle. Il se réunit une fois par mois et peut être convoqué pour des réunions extraordinaires par le Président. Le Président est le représentant officiel de l'organisation. Il représente l'OFADEC et préside les réunions du Conseil et de l'Assemblée générale. En l'absence du président, il est remplacé par le vice-président. Le secrétaire accomplit les fonctions administratives, traite la correspondance, publie les avis et rédige les procès-verbaux. Le trésorier est chargé de la tenue des livres et de la gestion des finances de l'organisation. Il veille au paiement des cotisations et gère les comptes au nom de l'organisation. En son absence, le trésorier est remplacé par un adjoint.

8. L'organisation peut être dissoute par l'Assemblée générale par un vote majoritaire des trois quarts de ses membres actifs. Elle est également dissoute si les trois quarts de ses membres actifs se démettent de leurs fonctions. Si cela se produit, les avoirs de l'organisation sont transférés à une organisation ayant les mêmes objectifs.

Ressources financières

9. L'organisation tire ses ressources des donations volontaires, des abonnements, des cotisations des membres et des revenus provenant de ses biens et de ses activités de loisirs. Le principal donateur de l'OFADEC est le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

<i>Provenance des fonds</i>	<i>2009 (en dollars)</i>	<i>2010 (en dollars)</i>	<i>2011 (en dollars)</i>
HCR	1 384 830	1 380 159	1 732 754
OFADEC	57 700	1 129	94 074
Donateurs privés	1 500	-	-
Total	1 444 030	1 381 288	1 826 828

10. Le tableau ci-après indique les recettes et les dépenses pour les exercices budgétaires 2009, 2010 et 2011.

	<i>2009 (en dollars)</i>	<i>2010 (en dollars)</i>	<i>2011 (en dollars)</i>
Recettes	1 444 030	1 381 288	1 826 828
Dépenses	1 441 565	1 330 629	1 826 821
Résultat en fin d'exercice	2 465	50 659	7

Relations avec d'autres organisations internationales

11. L'OFADEC est un partenaire d'exécution du HCR.

Contact

12. M. Mamadou Ndiaye, Directeur exécutif de l'OFADEC, assurera la liaison avec la CNUCED.

M. Mamadou N'Diaye
Villa n° 302
Hann Maristes II, B.P. 1887
Dakar (Sénégal)
Tél: +221 33 820 80 67
Courriel: mndiaye@ofadec.org

Adresse

13. L'adresse de l'organisation est la suivante:

OFADEC
Villa n° 302
Hann Maristes II, B.P. 1887
Dakar (Sénégal)
Tél: +221 33 832 24 60
Courriel: ofadec@orange.sn
Site Web: www.ofadec.org

Langues

14. Les langues de travail de l'OFADEC sont le français et l'anglais.
-